



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 17 septembre 2024
Date de publication : 30 septembre 2024

Conseillers présents

| | | |
|---|--|---|
| GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, NONNOTTE-BOUOTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE | Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE | Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothee, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent |
|---|--|---|

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MARCHAND Sylvette, DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Rapport annuel 2023 des élus mandataires de la SPL Hello Dole

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.1524-5 une obligation pour tout élu d'une collectivité, exerçant un mandat au sein d'une Entreprise Publique Locale (EPL), de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

En conséquence, les représentants permanents siégeant au sein d'une EPL doivent rendre compte de l'exercice de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur collectivité au moins une fois par an.

Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL. Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes. Ce rapport est aussi un levier de valorisation de ses actions dans la mise en œuvre des services publics et des missions d'intérêt général dont l'EPL a la responsabilité.

La Société Publique Locale Hello Dole, créée en 2016, a pour objet l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire.

La Ville de Dole détient à ce jour 500 actions au capital social, d'une valeur nominale de 100 euros, soit un montant souscrit de 50 000 €.

Les élus représentant la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration sont :

- Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
- Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE
- Monsieur Jean-Pierre CUINET
- Monsieur Alexandre DOUZENEL
- Madame Patricia ANTOINE
- Monsieur Timothée DRUET

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 20 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Dole, en annexe, portant sur l'exercice de la SPL Hello Dole clos au 31 décembre 2023.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 23 septembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- SPL Hello Dole

Jean-Baptiste GAGNOUX

